

AVIS PUBLIC ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 509-2026 régissant les parties du budget de la Municipalité régionale de comté de Joliette et établissant les quotes-parts 2026 a été adopté le 20 janvier 2026.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 1355, rue Lépine à Joliette ou en adresser une demande à information@mrcjoliette.qc.ca

Donné à Joliette ce 28 janvier 2026.



Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Philippe Pichet, Directeur général et greffier-trésorier par intérim
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Sainte-Mélanie, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en
affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 6 février 2026
entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 6 février 2026.



Signature